

Méthode de valorisation de l'utilisation des équipements scientifiques de l'université Bretagne Sud dans le cadre des activités UBSIDE

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L711-1 et R.711-10 et suivants ;
 Vu le décret n°95-130 du 7 février 1995 portant création de l'Université Bretagne Sud ;
 Vu la convention spécifique de la convention de coopération n°2 entre l'Université Bretagne Sud et la SATT Ouest Valorisation votée au Conseil d'administration de l'Université Bretagne sud du 11 mars 2025 et signée le 2 avril 2025 ;
 Vu le protocole d'accord en vue de la création de la Business Unit UBSIDE voté au Conseil d'administration de l'Université Bretagne Sud du 11 mars 2025 et signée le 2 avril 2025 ;*

Dans le cadre de la création de la Business Unit UBSIDE, la convention de coopération spécifique de la convention de coopération n°2 prévoit la refacturation par l'UBS de l'utilisation des équipements, dont elle assure la propriété, la maintenance et le renouvellement, à UBSIDE. Un forfait global a été déterminé pour la période transitoire allant du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025.

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, l'établissement, à compter du 1^{er} janvier 2026, d'une facturation basée sur :

- Soit un forfait global pour certains équipements d'usage courant, dont la liste est jointe en annexe et dont l'utilisation effective ne peut pas être tracée. Ce « forfait partagé » est établi à hauteur de 50% du temps d'utilisation. Les équipements concernés sont clairement identifiés et situés dans les espaces partagés entre les équipes UBS et UBSIDE (bâtiment ComposiTIC et espace CREA).
- Soit une tarification proportionnelle au temps d'utilisation effectif de chaque équipement. Cette méthode est détaillée dans l'annexe jointe. Elle s'applique à l'ensemble des équipements scientifiques de l'UBS pour lesquels la traçabilité de l'utilisation peut être effectuée.

Documents en annexe :

- Liste des équipements UBS d'usage courant intégrés au forfait partagé
- Méthode de valorisation des équipements scientifiques UBS

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	23
Membres en exercice :	Pour :	23
Membres présents :	Contre :	0
Membres représentés :	Abstentions :	0

Visa du président, David MENIER
 Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 17 mars 2026

